

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16/11/2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué selon les dispositions de la loi du 14 novembre 2020 portant sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, , s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

### Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

STEPHANE BEAUDET, DANIELLE VALERO, MEDHY ZEGHOUF, CLAUDE MAISONNAVE-COUTEROU, PASCAL CHATAGNON, CENDRINE CHAUMONT, PIERRE PROT, MELINDA FEVAL, OLIVIER POTOKAR, DIARRA BADIANE, RONAN FLEURY, AGNES OMER, FREDDY NSONDE, CORINNE BOURGEOIS, ABDEL MACHRI, NAJWA EL HAITE, MARIE-THERESE PLAUD, HENRI CATALIFAUT, FRANCIS CHOUAT, MICHEL BONNAFOUS, CARMELE BONNET, JEAN CARON, PASCAL CAUCHEBRAIS, MARA DEL MEI-GUILBERT, TANIA TI-A-HING, PHILIPPE DARDILLAC, CHRISTIAN PIGAGLIO, STEPHANE JOURNE, DANIELE OVONO, MYRIAM BOUBEL, VIRGINIE VILLEMEN, NEBIA DIAKITE, ALBAN BAKARY, YVAN COUVIDAT, NATACHA GIRARD, FATOUMATA KOITA, MAUD BENGHOZI, CLEMENT REGNIER, LUCAS MESLIN, JORDAN SCHWAB, DIOULABA INJAI, LAURENE HANNA, REMY COURTAUX, JOELLE CAILACHON, SAMIR BENAMARA, SABINE PELLERIN, JEAN-BAPTISTE GRAH, BENEDICTE LESIEUR, FARIDA AMRANI, CECILE MUKENDI-PAPA, ABDOUL-AZIZ M BAYE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

### Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

LAURENE HANNA donnant pouvoir à DIARRA BADIANE, FATOUMATA KOITA donnant pouvoir à CLAUDE MAISONNAVE-COUTEROU, ABDEL MACHRI donnant pouvoir à CENDRINE CHAUMONT, FRANCIS CHOUAT donnant pouvoir à MEDHY ZEGHOUF (à partir du point n°5) MARIE-THERESE PLAUD donnant pouvoir à PIERRE PROT, PETROLINE BEROT donnant pouvoir à REMY COURTAUX, RAFIK GARNIT donnant pouvoir à SAMIR BENAMARA, SABINE PELLERIN donnant pouvoir à SAMIR BENAMARA

*(chaque élu pouvant être porteur de deux pouvoirs)*

*Les votes exprimés par chaque membre de la majorité sont consignés dans les rapports de vote et peuvent être communiqués sur demande.*

Secrétaire de séance : **STEPHANE BEAUDET**

-----  
**COMPTE-RENDU**



## 1°) Modalités de tenue des séances du Conseil Municipal en visioconférence

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 6 abstention)

**S'abstenant :**

REMY COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), RAFIK GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), SAMIR BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), SABINE PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), PETROLINE BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la tenue des séances du Conseil municipal en visioconférence durant la période d'état d'urgence sanitaire.

- PRECISE qu'en cas d'impossibilité de tenue des séances en visioconférence, les séances pourront se tenir en audioconférence. En fonction des possibilités de la technologie et des consignes sanitaires, une organisation mixte (présentiel et visioconférence ou audioconférence) pourra être envisagée.

- APPROUVE les modalités suivantes :

### 1) Identification des participants :

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence.

Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (à minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant et/ou un code de connexion.

En début de réunion, Monsieur le Maire procède à un appel nominal des élus participants, qu'ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence ou d'audioconférence.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres présents à distance mais également de ceux présents dans le lieu de réunion.

### 2) Enregistrement et conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.

Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur des espaces de stockage de la Ville (Secrétariat Général).

### 3) Scrutins :

Les scrutins publics sont organisés soit par voie électronique, permettant un vote électronique grâce à une application informatique comportant une authentification sécurisée à l'appui d'un identifiant et d'un code de connexion, soit par appel nominal pour chaque projet de délibération,

En cas d'impossibilité d'utiliser le vote électronique et d'adoption d'une demande de vote secret, Monsieur le Maire reportera ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

- APPROUVE le Règlement pour l'organisation des séances à distance du Conseil municipal par visioconférence, annexé à la présente délibération.



## 2°) Subvention à la ligue contre le cancer - Comité de l'Essonne - Les Foulées Roses 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 8000 € (huit mille euros) à la Ligue contre le Cancer - Comité de l'Essonne, pour compléter les dons faits à titre individuel par les agents communaux, suite à l'annulation de la 5e édition des Foulées Roses.

- PRECISE que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours au compte 6574.

## 3°) Subvention à l'AFM (Association Française contre les Myopathies)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 euros (huit mille euros) à l'AFM, "Association Française contre les Myopathies".

- DIT que la dépense est inscrite au budget 2020, chapitre 67, fonction 520, nature 6745001, antenne S502SANTE.

## 4°) Décision modificative - Budget annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 4 abstention)

**S'abstenant :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), CECILE MUKENDI-PAPA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent), ABDOUL-AZIZ M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- VOTE par chapitres, les sections d'investissement et de fonctionnement de la décision modificative n°1/2020 de la commune, équilibrée en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Fonction	Nature	Intitulé	DM1-2020
011	815	6287	Remboursement de frais d'électricité	-4 943,00 €
042	01	6811	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 943,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>0,00 €</b>

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Fonction	Nature	Intitulé	DM1-2020
21	815	2188	Autres immobilisations corporelles	4 943,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>				<b>4 943,00 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Fonction	Nature	Intitulé	DM1-2020
040	01	28181	Installations générales, agencements et aménagements	4 943,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>				<b>4 943,00 €</b>



## 5°) Renouveau labellisation Structure d'Information Jeunesse

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

-APPROUVE l'inscription de la Ville d'Evry-Courcouronnes dans la démarche de labellisation "Structure Information Jeunesse (SIJ)" auprès de l'Etat, pour les structures Espace Pierre Nicolas et La Fabrik.

-PRECISE que dans ce cadre la Ville a déposé une demande de la labellisation "Structure Information Jeunesse" pour les structures précitées, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île de France.

-AUTORISE le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document se rapportant à cette labellisation.

## 6°) Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à GPS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (52 pour, 0 contre, 1 abstention)

**S'abstenant :**

BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- S'OPPOSE au transfert de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

- DEMANDE au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

## 7°) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour les travaux de rénovation du chemin de Halage

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (50 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), CECILE MUKENDI-PAPA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- APPROUVE les termes de la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart pour la réalisation des travaux de rénovation du chemin de Halage.

- DIT que le montant des travaux est estimé à 91 156,14 € HT (quatre vingt onze mille cent cinquante-six euros et quatorze centimes d'euro hors taxes).

- PRECISE que les études préalables, évaluées à 2 081 € TTC, resteront à la charge de la ville d'Evry-Courcouronnes.

- DIT que les règlements à la Ville seront effectués au fur et à mesure des demandes d'Evry-Courcouronnes et de l'avancement des travaux.

- DIT que les ouvrages seront mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine essonne Sénart après réception des travaux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



## 8°) Convention d'intervention foncière dans le cadre de la réalisation d'une opération d'aménagement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

- APPROUVE les termes de la Convention d'intervention foncière à intervenir entre l'EPPFIF, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et les villes de Ris-Orangis et d'Evry-Courcouronnes.
- PRECISE que ladite convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2026.
- APPROUVE les termes du Protocole d'intervention .
- PRECISE qu'au terme du portage foncier, la Communauté d'agglomération aura l'obligation de racheter le foncier au prix de revient.
- RAPPELLE que le Maire dispose de la compétence pour déléguer à l'EPPFIF le Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUR) à l'intérieur du périmètre de maîtrise foncière tel qu'il est défini en annexe de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire, un Adjoint ou un Conseiller ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention et le protocole précités ainsi que tout document s'y rapportant.

## 9°) Désaffectation et déclassement de la "Maison Aublet"

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC 128 d'une superficie de 574 m<sup>2</sup> comprenant une maison dite "Maison Aublet" sise 16 rue Jean Giono.
- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public non cadastré d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> situé au droit de la maison précitée.
- APPROUVE le déclassement de la parcelle cadastrée section AC 128 d'une superficie de 574 m<sup>2</sup> comprenant une maison sise 16 rue Jean Giono et son incorporation dans le domaine communal privé.
- APPROUVE le déclassement d'une partie du domaine public non cadastré d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> situé au droit de la maison précitée et son incorporation dans le domaine communal privé.
- DIT que la cession foncière au profit de Mme KHARRAT (Pédiatre), M. KHARRAT (Urologue), M. MAROUF ALMOHAMED (Pédiatre) et M. KHALAF (Gynécologue), qui se constitueront en société, fera l'objet d'une délibération ultérieure.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette désaffectation et à ce déclassement.



## 10°) Cession de la "Maison Aublet"

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 4 abstention)

**S'abstenant :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE l'aliénation de la parcelle AC 128 d'une superficie de 574 m<sup>2</sup> et de la parcelle non cadastrée de 2 m<sup>2</sup> sises 16 rue Jean Giono, pour la réalisation d'une maison de santé, à Madame et Monsieur KHARRAT ainsi que leurs associés, Messieurs MAROUF ALMOHAMED et KHALAF, ou toute autre société se substituant dont ces derniers seront membres.

- DIT que le montant de la cession est fixé à 230 000 € (deux cent trente mille euros).

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Ville, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

- DIT que le montant de la cession sera inscrit au titre des recettes du budget de la Ville.

- PRECISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.

- AUTORISE Monsieur le Maire, un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

## 11°) Création d'un parking fermé près de la Préfecture et fixation des tarifs afférents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 4 contre, 0 abstention)

**Votant contre :**

JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la création d'un nouveau parking, appelé Parking de la Préfecture, et la réalisation des travaux correspondants.

- APPROUVE le principe d'intégrer ce nouvel équipement à la régie autonome et au budget annexe des parkings d'Evry-Courcouronnes

- APPROUVE les tarifs horaires du parking de la Préfecture établis comme suit :

Parking Préfecture – tarif horaire TTC	
Durée	Tarif
1h	2,00€
2h	4,00€
3h	5,20€
4h	6,40€
5h	6,80€
6h	7,20€
7h	7,60€
8h	8,00€
9h	8,40€
10h	8,80€
11h	9,20€
12h	9,60€



13h	10,00€
14h	10,40€
15h	10,80€
16h	11,20€
17h	11,60€
18h	12,00€
19h	12,40€
20h	12,80€
21h	13,20€
22h	13,60€
23h	14,00€
24h	14,40€
Au-delà par 1/4 heure	0,10€
Ticket perdu	24€

- DIT que tout 1/4heure commencé est dû.

- APPROUVE le projet de règlement intérieur du Parking de la Préfecture annexé à la présente délibération.

- PRECISE qu'un Arrêté du Maire fixera la réglementation applicable sur le parking de la Préfecture.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la création de ce parking.

#### **12°) Dénomination d'une voie en Centre Ville (accès Université) - Passage des Lumières**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de dénommer la voie piétonne / voie pompiers située entre les bâtiments Ile de France et Maupertuis du campus de l'Université : « Passage des Lumières ».

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services et autres personnes concernées.

- DIT que la pose de la plaque de rue et de la première numérotation sera à la charge de la commune.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

#### **13°) Modification du périmètre du stationnement payant sur voirie**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 2 contre, 7 abstention)

**Votant contre :**

BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

REMY COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), RAFIK GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), SAMIR BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), SABINE PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), PETROLINE BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)



- DECIDE la sortie du périmètre du stationnement payant sur voirie de 75 places situées près de la Préfecture, au droit de la rue Prométhée (zone rouge).
- DECIDE la suppression de la rue Eugène Thomas de la zone rouge.
- DECIDE l'intégration de la rue René Cassin dans la zone rouge.
- DECIDE la suppression de la zone bleue (stationnement réglementé avec disque horaire – 5 places) dans la desserte de la Butte Creuse.
- DIT que toutes les places de stationnement de la desserte de la Butte Creuse sont désormais intégrées à la zone rouge.
- PRECISE que la zone située entre la rue Pierre Mauroy et la rue Père André Jarlan, sur le boulevard de l'Yerres, ne comprend pas de places de stationnement sur voirie.
- VALIDE le plan du stationnement payant sur voirie mis à jour et joint en annexe.
- DIT que le budget de la Commune sera modifié en conséquence.
- PRECISE que les modifications à la réglementation seront actées par arrêté municipal.

**14°) Création de nouveaux abonnements dans le parking Senghor et fixation des tarifs afférents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 2 contre, 7 abstention)

**Votant contre :**

BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

REMY COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), RAFIK GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), SAMIR BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), SABINE PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), PETROLINE BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

- APPROUVE le principe de créer une nouvelle catégorie d'abonnements dans le parking Senghor pour les salariés et les entreprises.

- APPROUVE les tarifs SALARIES ET ENTREPRISES du parking Senghor établis comme suit :

Durée Abonnement	Abonnement Salariés et Entreprises Parking Senghor
1 mois	50 €
3 mois	100 €
6 mois	200 €
12 mois	400 €

- RAPPELLE que les tarifs des abonnements "résidents" et "étudiants" actuellement en vigueur dans le parking Senghor sont les suivants (tarifs identiques pour les deux catégories) :

1 mois : 20 €  
 3 mois : 55 €  
 6 mois : 110 €  
 1 an : 200 €



- AUTORISE tous les abonnés de ce parking à stationner sur voirie, les jours de marché, en apposant visiblement près de son pare-brise son titre de stationnement parking.
- PRECISE que les autres tarifs et abonnements du parking Senghor restent inchangés.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces nouveaux abonnements.

### 15°) Création de la tarification des tournages

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

REMY COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), PETROLINE BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM 20181129\_45 du Conseil Municipal de la Commune historique d'Évry en date du 29 novembre 2018, uniquement sur la tarification des tournages (forfait journalier de 760 €), les autres dispositions et tarifs restant inchangés et applicables dans leur intégralité.
- APPROUVE la tarification des tournages professionnels sur le territoire de la commune d'Evry-Courcouronnes telle qu'annexée à la présente délibération.
- DIT que dans le cas de tournages contribuant à l'intérêt général, le tarif pourra être réduit dans la limite de 20% par rapport au tarif normal, après examen du projet.
- DIT que cette tarification entrera en vigueur le 1er décembre 2020.
- PRECISE que cette tarification ne concerne pas les bâtiments publics ou privés de la Commune pour lesquels une tarification particulière sera proposée ultérieurement.
- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

### 16°) Organisation des services - actualisation et création de postes

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 9 abstention)

**S'abstenant :**

REMY COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), RAFIK GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JOELLE CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), SAMIR BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), SABINE PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), PETROLINE BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), JEAN-BAPTISTE GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), BENEDICTE LESIEUR (Evry-Courcouronnes, pour le changement), FARIDA AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE l'actualisation des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent non titulaire dans les conditions de l'article référencé ci-dessous de la Loi du 26 janvier 1984.

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	Type contrat
Direction Générale Adjointe Performance et Transformation Digitale / Direction des	Pilote de projets numériques	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens	Pilote des projets de transformation numérique internes et externes et accompagne l'évolution	3-2 ou 3-3 2°



Systemes d'information et telecommunications				des usages numeriques au sein de la collectivite	
Direction Generale Adjointe de la Performance et de la Transformation Digitale / Pole Performance	Charge de mission Performance et organisation interne	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	Contribue, en tant que membre du Réseau des Intervenants Internes, à l'amélioration de l'action publique. Il conseille et accompagne la collectivité dans l'élaboration de stratégie de conduite de changement et de transformation	3-2 ou 3-3 2°
Direction générale adjointe jeunesse, sports et vie locale / Direction de la vie locale et de la culture / Service vie locale / Centre social	5 Directeurs de Centre Social	A ou B	Attachés ou Conseillers socio éducatif, Rédacteurs ou animateurs	Dirige l'équipement et met en œuvre sur le territoire un projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les partenaires et les habitants. Il développe des projets dans le cadre de politiques publiques aux enjeux multiples	3-2 ou 3-3 2°

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

**\* RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H23.

Le Maire

Stéphane BEAUDET

